Je sousigné commandeur de la mercy
certifie que le fr. Reymond nolet
est mort depuis cinq iours d'une mort
subite qu'on m'a dit estre contagieuse
mais le f. ioseph chrestian est mort
de fieure auec redoublemant sans
aucun venin, et tout le reste de la
communauté est en bone santé dieu
mercy. fait à marseille 8. aust 1720

J. B. [illegible]
com. de la mercy

Je souigné commandeur de la mercy certifie que le frere Reymond nolet est mort depuis cinq iours, d'une maladie qu'on m'a dit estre contagieuse, cependant il est bon de remarquer qu'il estoit tombé dans la mer trois iours avant que de s'aliter et qu'il ne vomit point. mais le ſ. chrestian est mort agé de 84 ans de fievre avec redoublemant sans aucun venin. fait a marseille ce 9 aout 1720

J. B. Dufaur
com. de la mercy

Copie dela Lettre du Commandeur dela mercy ~~de celuy~~ de Marseille a celuy d'aix du 5 aoust 1720.

C'est pour vous donner avis dela mort funeste du Frere Raymond Volet qui mourut hier sur les 8 heures du matin dela maladie du temps, je crains de vous apprendre au premier jour la mort de toutte la Comm.té estant le seul qui puisse agir, j'espere que vous ne luy refuserés pas les suffrages portés par nos constitutions, et que vous ne m'oublierés pas dans vos prieres en ayant plus de besoin que jamais. Je vous ecrirois plus au long si je n'estois si accablé, car je ne dors ny nuict ny jour estant obligé de me trouver partout pour donner secours aux malades. Je suis &c. signé du Fau.